

Le débat d'orientation budgétaire a eu lieu le 15 décembre dernier. Chacun a pu poser toutes les questions qu'il souhaitait et recevoir les explications nécessaires.

Il a pu être constaté à cette occasion :

- Une récession économique internationale du fait de la pandémie de COVID-19 amortie par l'intervention rapide et massive des autorités.
- Un recul économique en France et dans le Grand – Est, avéré mais pas encore à son paroxysme.
- Un projet de Loi de finances, devenu Loi de finances pour 2021 depuis sa publication le 30 décembre 2020, caractérisé par un plan de relance massif pour faire face à la crise ; confirmant la suppression totale de la Taxe d'Habitation attendue d'ici 2023 ; et qui se veut également marquant pour soutenir la transition écologique.

Aussi, concernant les grands équilibres budgétaires du Budget Primitif (BP) 2021 de la commune de Bétheny, la section d'investissement est marquée par un programme d'investissement mêlant investissements courants et projets structurants. Certains crédits sont par ailleurs, reportés sur l'exercice 2021, car la finalisation de certaines opérations n'a pu être effectuée avant décembre 2020, perturbées notamment par le contexte sanitaire inédit que nous connaissons depuis février 2020.

Les deux principaux projets structurants inscrits au BP 2021 concernent ainsi :

- La construction d'un terrain de football synthétique et de son éclairage, aux normes de la fédération française de football.
- La construction d'une chaufferie biomasse pour alimenter 3 sites municipaux à l'aide d'une énergie renouvelable.

Les autres projets également inscrits au BP 2021 sont notamment :

- Au titre de l'entretien et la rénovation du patrimoine :
- Etude de la réfection d'une partie de la toiture de l'église.

- L'aménagement et la création :
  - Mise en place d'un outil de vidéoprotection de l'espace public.
  - Travaux d'aménagement des espaces publics : parc Tourizet, Farandole, espaces verts de l'Espace Camille Guérin, monument aux morts, cimetières...
  
- Le renouvellement et l'adaptation nécessaire du matériel et des outils :
  - Sécurisation des sites, matériel informatique et logiciels, site internet de la ville, mobilier des écoles, de bureau, signalétique, illuminations, équipement des services ...

Ainsi, dans sa globalité, le budget primitif pour 2021 est en suréquilibre de 2 320 636,00 € avec 12 664 410,00 € de dépenses et 14 985 046,00 € de recettes.

Pour des raisons purement techniques, le résultat financier faisant suite à l'exercice budgétaire 2020 apparaît de manière anticipée dans le BP 2021, puisque Compte Administratif (CA) 2020 et compte de gestion du Trésor Public n'ont pu être générés à ce jour. Cette reprise anticipée fait donc l'objet d'une délibération spécifique au cours de la même séance, dans l'attente du vote des Comptes Administratifs et Compte de Gestion avant l'été.

## I / SECTION DE FONCTIONNEMENT

Son montant en dépenses réelles s'établit à 5 555 385,00 € (5 412 578 € en 2020).

Voici l'évolution des principaux chapitres de cette section.

### **A - LES DEPENSES**

#### CHAPITRE 012 - CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES

Dans sa globalité, le prévisionnel de charges de personnel s'établit globalement à 2 900 000,00 € (2 800 000,00 € en 2020).

Ce prévisionnel est établi :

- sur la base d'une valeur de point d'indice de la fonction publique identique aux années précédentes (gel du point d'indice depuis 2010, à l'exception de deux revalorisations exceptionnelles de +0,6% en juillet 2016 et en février 2017 ),
- en incluant la possibilité d'arbitrer d'éventuels recrutements en cours d'année pour renforcer les services municipaux, si nécessaire, afin de répondre à l'évolution des besoins en services de la population qui progresse régulièrement, comme cela a pu déjà être le cas pour la police municipale ou l'Etablissement d'Accueil des Jeunes Enfants (EAJE) « Bulles d'éveil », ...
- de disposer de marges de manœuvre indispensables mais élémentaires, pour ajuster les effectifs d'encadrement périscolaire en cours d'année, en fonction de la fréquentation du service.
- en incluant l'impact mécanique du Glissement Vieillesse Technicité (GVT), qui implique d'une part, une évolution du traitement de chaque agent au fil des années en fonction de la grille indiciaire réglementaire et de l'évolution de la technicité de chacun, et, d'autre part, un risque d'absentéisme accru, dû au vieillissement, notamment pour les agents en charge de missions dont la pénibilité est la plus forte.

Enfin, il est à noter que le recours aux contrats aidés de l'Etat (CAE et Contrat d'Avenir), reste marginal au sein de la collectivité, mais toujours proposé avec un accompagnement des agents en poste pour un retour à l'emploi « classique » (4 contrats à ce jour).

## CHAPITRES 011 et 65 CHARGES A CARACTERE GENERAL ET DE GESTION COURANTE

Les charges à caractère général et de gestion courante s'établissent à 2 543 385,00 € au BP 2021 (2 481 578,00 € en 2020) du fait de réajustements tarifaires, liés à l'évolution des prix et du coût de la vie, mais aussi liés aux charges de fonctionnement prévisionnelles du nouvel équipement structurant que constitue l'espace polyvalent Camille GUERIN : inauguré au second semestre 2019, celui-ci n'a encore pu fonctionner à 100% en 2020 du fait de la crise sanitaire ayant impacté lourdement les activités en intérieur.

Plus globalement l'ensemble des charges de ces chapitres traduisent les coûts de fonctionnement des services municipaux, pour l'année, qu'il s'agisse notamment :

- des fluides, des prestations de service aux entreprises, fournitures, assurances, locations, contrats, indexés sur les indices de prix à la consommation.

- des subventions aux associations pour répondre aux besoins des structures sportives et culturelles lourdement impactées par la crise sanitaire.
- des autres impôts et taxes dû par la commune.

## CHAPITRE 66 CHARGES FINANCIERES

Ce chapitre englobe la charge des intérêts d'emprunt, régulièrement en baisse, à hauteur de 23 000,00 € au BP 2021 (27 000,00 € en 2020 ) qui permet le financement des différents projets d'investissement de la commune.

## CHAPITRE 023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT et 68 DOTATION AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS

En masse, l'autofinancement prévisionnel envisagé est de 3 362 725,00 € et de 600 000,00 € de dotation aux amortissements.

## **B - LES RECETTES**

### CHAPITRE 73 IMPOTS ET TAXES

Le produit des taxes et impôts locaux (7311), représente l'essentiel des recettes de fonctionnement.

Les bases d'imposition prévisionnelles seront notifiées par les services de l'Etat dans quelques semaines.

Le montant des produits fiscaux proposés au BP 2021 tiennent compte de l'évolution des bases notifiées en 2020 et de taux identiques à 2020 : 3 384 000,00 € sont inscrits.

## **L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION**

L'attribution de compensation versée jusqu'au 31 décembre 2016 par la CA Reims Métropole, puis depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 par la CU Grand Reims, est calculée conformément au cadre légal, et évolue exclusivement lors de chaque transfert de compétence, en étant précédée d'une évaluation des transferts de charges de la commune à l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) par une commission intercommunale. Elle est donc établie à 130 000,00 € au BP 2021.

## **LA DOTATION DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE ( DSC )**

Cette dotation intercommunale est facultative et révisable.

Elle est marquée par une volonté de solidarité de l'EPCI : après avoir été plafonnée à 49 000,00€ sur la période 2006 - 2011 au sein d'une intercommunalité moins étendue, elle est restée stable entre 2012 et 2020 à 284 000,00 €, pour atteindre en 2021 la somme de 384 000,00 € compensant ainsi la perte de Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) constatée en 2020 pour certaines communes comme Bétheny.

## **CHAPITRE 74 DOTATIONS SUBVENTIONS PARTICIPATIONS**

La DGF pour sa part forfaitaire (imputation 7411), a connu, comme escompté, une certaine stabilité depuis 2018, après plusieurs années de baisses significatives. La DGF forfaitaire 2021 annoncée nous conduit à reconduire, prudemment, le même montant de 400 000,00€.

## **CHAPITRE 76 PRODUITS FINANCIERS**

Dans le cadre du passage en Communauté Urbaine, et du fait du transfert de nouvelles compétences, la CU Grand Reims verse également une compensation financière liée aux intérêts de l'emprunt payés par la commune en matière de travaux de voiries (28 000,00 €) et qui suit l'évolution de la dépense de référence de la collectivité.

## II / SECTION D'INVESTISSEMENT

### **A - LES DEPENSES**

Les dépenses réelles de cette section sont de 2 868 000,00 €.

#### CHAPITRE 16 REMBOURSEMENT D'EMPRUNTS ET DETTES

Comme en section de fonctionnement au titre des intérêts de la dette, le remboursement de l'annuité en capital est ajusté en 2021 à 200 000,00 €.

#### CHAPITRES 20 21 et 23 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES CORPORELLES ET EN COURS (Acquisitions et travaux)

Les principaux postes de dépenses d'investissement prévisionnels sont constitués par les inscriptions récapitulées sur le tableau ci-annexé, pour 2 868 000,00€

Les crédits à reporter au BP 2021 évoqués en introduction, s'établissent ainsi à 278 300, 00 €.

L'ensemble des nouvelles inscriptions au BP 2021 sont quant à elles les suivantes :

<b>NATURE DES INVESTISSEMENTS</b>	<b>€ TTC</b>
<i>Dépenses Imprévues</i>	90 000,00
Capital emprunts	200 000,00
Logiciels	22 000,00
Evolution du Site Internet	10 000,00
Etude préalable maison des familles (mairie-annexe)	20 000,00
Maternelle La Ribambelle - Petit-Bétheny - Porte-Extracteur	13 000,00
Aménagement paysager et Cavurnes - ancien cimetière Petit Bétheny	10 000,00
Aménagement paysager monument au mort	42 000,00
Chariot télescopique	32 000,00
Renouvellement matériel informatique phase 2	15 000,00
Bornes tactiles - accueil mairie	10 000,00
Matériel Informatique écoles	14 000,00
Mobilier Administratif-ergonomique Mairie	12 000,00
Mobilier Salles	15 000,00
Mobilier Ecoles	4 000,00
Mobilier Cantines	3 000,00
Equipements divers et sécurité Mairie	10 000,00
Signalétique Zones Economiques	5 000,00
Equipement Police Municipale	2 000,00
Equipement Salles (T. Meng-InterGé-Médiathèque-musée)	20 000,00
Equipement Fête et cérémonies	10 000,00
Renouvellement illuminations de Noël	20 000,00
Mise à jour système alarme musée	10 000,00
Mise à jour système alarme anti-terroriste écoles + alarme sur internet	22 000,00
Equipements Cantines-écoles	10 000,00

Divers sport	5 000,00
Equipement divers Services Techniques	10 000,00
Equipement Jeux parcs	20 000,00
Mobilier Urbain	10 000,00
Aménagement Parc Farandole	15 000,00
Aménagement Parc Tourizet	26 000,00
Aménagement sentes diverses	32 000,00
Aménagement espaces verts – espace C. Guérin	37 000,00
Création module Skate Park	17 000,00
Aménagement gymnase Petit-Betheny	15 000,00
Aménagement Services Techniques extracteurs fumée	20 000,00
Création d'une chaufferie Biomasse	840 000,00
Accessibilité SAS	10 000,00
Maîtrise d'œuvre réfection toiture de l'église	25 000,00
Vidéoprotection dans l'espace public	50 000,00
Création d'un terrain synthétique et de son éclairage	1 115 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>2 868 000,00</b>

## **B - LES RECETTES**

CHAPITRES 021 ET 040 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT ET AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS

Ces deux formes de l'autofinancement du budget d'investissement représentent un montant qui s'élève à 3 962 725,00 € dont 3 362 725,00 € d'autofinancement prévisionnel, évoqué précédemment lors de la présentation des dépenses de fonctionnement.

CHAPITRE 13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT



Des demandes de subventions ont été, ou seront présentées, selon les opportunités et les projets, notamment auprès de l'Etat : DETR, DSIL, fonds de relance, ... du Conseil Régional, du Conseil Départemental, du CNDS ou de la Fédération Française de Football (FFF) ...

## CHAPITRE 27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Dans le cadre du passage en Communauté Urbaine, et du fait du transfert de nouvelles compétences, la CU Grand Reims verse également une autre compensation financière liée aux emprunts contractés pour les travaux de voiries, au titre cette fois du remboursement de capital (174 000,00 € au BP 2021).

## CHAPITRE 10 APPORTS DOTATIONS ET RESERVES

Le fonds de compensation de la TVA sur les investissements est prévu à hauteur de 100 000 €.

Pour mémoire, la taxe d'aménagement perçue par le Grand Reims depuis le transfert de la compétence « voiries » au 1<sup>er</sup> janvier 2017, alimente un fond de concours de la Communauté Urbaine afin de participer au financement des aménagements communaux éligibles, que la commune de Bétheny a déjà obtenu.